

Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

6 jours (42h) + 3h30 de certification
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 18/03/2026

3020€ Net de taxe

Maitriser le traitement de la paie (formation certifiante)

Objectifs

- **Préparer, établir, contrôler et sécuriser** la rémunération des salariés, ainsi que les déclarations sociales et fiscales associées, dans le respect des obligations légales, conventionnelles et réglementaires en vigueur
- **Assurer une veille sociale, légale et technique**, afin d'identifier et d'intégrer les évolutions impactant le traitement de la paie, et d'adapter le paramétrage des outils et logiciels utilisés en fonction des spécificités de la structure (effectifs, statuts, conventions collectives)
- **Collecter, traiter et contrôler les données individuelles et variables de paie**, en garantissant leur fiabilité, leur traçabilité et la confidentialité des informations
- **Etablir des bulletins de paie exacts et conformes**
- **Réaliser et transmettre les déclarations sociales et fiscales obligatoires**, dans le respect des délais et des exigences des organismes concernés
- **Assurer la communication avec les salariés et les administrations**, en apportant des réponses claires, argumentées et sécurisées
- **Contribuer à la conformité sociale de l'entreprise**, à la fiabilité des processus de paie et à la qualité de la relation avec les salariés et les organismes sociaux

Compétences visées

- Identifier les évolutions légales, conventionnelles et techniques (notamment numériques) cadrant le traitement de la paie et des déclarations sociales et fiscales
- Collecter les données individuelles nécessaires à l'établissement de la paie (temps de travail, absences, congés, primes, fin de contrat...) selon la procédure existante ou à mettre en place
- Saisir ou importer les éléments fixes et variables de la paie dans un logiciel dédié
- Vérifier l'exactitude des bulletins de paie (calculs de salaires, cotisations, net à payer, mentions obligatoires)
- Transmettre les bulletins de paie aux salariés dans les délais légaux ou contractuels et dans le respect de la confidentialité, ainsi que des besoins d'accessibilité
- Établir les déclarations sociales et fiscales obligatoires (DSN mensuelle, taxes sur les salaires, etc.) à partir des données de paie validées
- Assurer la communication avec les organismes publics concernés, notamment en cas de contrôle

Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)



Public

Tout professionnel qui prend en charge ou contribue au traitement de la paie et aux déclarations sociales et fiscales dans des structures de type TPE ou PME.

Prérequis : Aucun Pré-requis pour la certification Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle en lien avec les compétences visées. Le positionnement du candidat est soumis à la validation de l'organisme de formation. Pour les classes virtuelles : Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra et d'une bonne connexion internet

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'information : rendez-vous sur les pages de présentation de nos Centres de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.



Programme

Réalisation de la veille sociale, légale et technique

- Utilisation des sources d'information fiables (presse spécialisée, URSSAF, CNAV, conventions collectives...)
- Identification des évolutions impactant la paie
- Utilisation d'outils de veille, y compris l'IA
- Mise à jour du paramétrage des outils de paie selon la structure (statuts, effectifs, CCN)

Collecte des données individuelles de paie

- Rassemblement des données nécessaires : heures, congés, absences, primes, événements de contrat...
- Collecte et organisation des flux d'information (logiciel RH, Excel, papier)
- Sécurisation de la confidentialité et de la traçabilité des données
- Adaptation au contexte dématérialisé ou à distance

Saisie, calcul et édition des bulletins

- Prise en main d'un outil de gestion informatique dédié (paramétrage, import, saisie manuelle)
- Intégration des éléments variables et fixes
- Calcul automatiquement des salaires, cotisations, charges et prélèvement à la source
- Vérification des résultats et édition des bulletins

Contrôle de la conformité des bulletins

- Relecture manuelle ou via alertes logicielles
- Vérifications des mentions obligatoires, les écarts, les anomalies



Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

- Identification des sources d'erreur (données, paramétrage, incohérence RH)
- Correction et validation dans les délais

Transmission des bulletins de salaire

- Les modalités de transmission : portail RH, remise papier, email sécurisé
- L'accessibilité des documents pour tous, y compris salariés en situation de handicap
- Réponses aux questions sur le net à payer, prélèvements, primes...
- Confidentialité dans la relation avec le salarié

Les déclarations sociales et fiscales

- Établissement et réalisation de la télétransmission des DSN, taxes sur les salaires...
- Vérification des montants, des cotisations, des effectifs
- Présentation des plateformes (Net-entreprises, DSN-info)
- Respect des délais de dépôt et de paiement

Communication avec les organismes sociaux

- Rédaction des courriers et des notes : contrôle URSSAF, régularisation, demandes diverses
- Apport de réponses argumentées
- Production des documents de synthèse à la demande (tableaux, bulletins, DSN...)
- Dialogue avec les administrations



Dates & lieux

📅 07, 18, 19 mai et 17, 18 et 19 juin 2026 + certification écrite et orale

📍 Angers

€ 3020.00

📅 08, 09, 12 octobre et 16, 17 et 18 novembre 2026 + certification écrite et orale

📍 Angers

€ 3020.00

📅 14, 15, 16 octobre et 19, 20 et 23 novembre 2026 + certification écrite et orale

📍 Laval

€ 3020.00

Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)



Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 300 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur les pages de présentation de nos centres de formation.

Une **approche pédagogique pragmatique et personnalisée** pour renforcer durablement vos pratiques en matière de traitement de paie et de gestion des obligations sociales.

Reconnaissance Nationale : Une certification officielle délivrée par CCI France et enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences (RS7382), garantissant la valorisation de vos compétences sur le marché du travail.

Pédagogie Active et Immersive : Un apprentissage fondé sur l'action avec des mises en situation, des travaux en sous-groupes et des partages de pratiques entre pairs pour une transférabilité immédiate.

Expertise Terrain : Des formateurs experts dans le domaine de la paie, sélectionnés pour leur maîtrise opérationnelle des processus de paie en TPE-PME et leur capacité à proposer des solutions adaptées aux situations professionnelles.

Formation éligible au CPF : nous contacter



Modalités pédagogiques

Notre approche repose sur une pédagogie active et expérientielle, conçue pour transformer les concepts théoriques en réflexes professionnels

Un accompagnement vers la maîtrise opérationnelle : Le formateur ne se contente pas de transmettre des notions théoriques ; il accompagne chaque stagiaire dans l'acquisition durable des compétences par la validation pratique.

Une immersion par l'action : Le parcours alterne des apports méthodologiques et conceptuels, à partir de situations représentatives du traitement de la paie en TPE-PME, portant notamment sur la veille sociale, la collecte des données, la saisie et le contrôle des bulletins, la réalisation des déclarations sociales et la communication avec les salariés et les organismes sociaux.

Des modalités diversifiées : L'apprentissage est rythmé par des travaux en sous-groupes, la préparation d'exposés, des exercices d'application concrets et des ateliers de travail collaboratifs.

Intelligence collective et transférabilité : Des temps dédiés aux échanges de pratiques entre participants sont intégrés pour faciliter le partage d'expérience et garantir la transposition des acquis dans votre contexte professionnel spécifique.

Supports et ressources : Des supports pédagogiques complets sont remis à chaque participant pour consolider les apprentissages post-formation. L'utilisation d'outils numériques, de logiciels de paie et, le cas échéant, de solutions d'intelligence artificielle est intégrée afin de refléter les pratiques professionnelles actuelles.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages Centres de formation la présentation détaillée de nos infrastructures et équipements. Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel. Un accès personnalisé aux documents administratifs et

Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

pédagogiques Une ergonomie simple et adaptée Des parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones Pour les classes virtuelles
Avant la Formation La vérification du fonctionnement du matériel de visio conférence est assuré auprès de chaque participant Pendant la Formation Une assistance technique (Hotline) est disponible pour résoudre les problèmes techniques



Validation/Certification



Un positionnement est réalisé en début de formation. À l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...).
MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION
Les modalités d'évaluation de la certification « Traiter la paie en TPE-PME » visent à apprécier, en situation professionnelle, la maîtrise technique du traitement de la paie, l'application rigoureuse de la réglementation sociale et la capacité à réaliser les opérations de paie en autonomie dans différents contextes. L'évaluation des compétences repose sur une évaluation globale comprenant : Une épreuve écrite, prenant la forme soit d'une mise en situation professionnelle contextualisée, fondée sur une étude de cas d'entreprise d'une durée de 3 heures avec production de livrables opérationnels, soit d'un portefeuille de preuves permettant de démontrer la maîtrise des compétences à partir d'expériences professionnelles ou extraprofessionnelles. Une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, consistant en un entretien avec le jury évaluateur. La certification est délivrée lorsque le candidat valide au minimum 80 % des compétences du référentiel à l'issue de l'évaluation globale. La certification est accessible à l'issue d'un parcours de formation continue ou par expérience (Certification avec accompagnement à la constitution du portefeuille de preuves).
Délivrée par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise « Traiter la paie en TPE-PME » est une reconnaissance formelle, inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences, depuis le 27/11/2025 sous le n°RS7382.